



Commune  
d'Orges

Conseil général  
Le Bureau

## PROCÈS-VERBAL

### De la séance du Conseil général du jeudi 14 décembre 2023

Présidence : M. Alain Petitpierre  
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally  
 Scrutateurs : Mme Noëlle Vuillemin et M. Ludovic Haueter  
 Convocation : du 15 novembre 2023, personnelle et publique

#### 1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 19h00, puis demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

#### Quorum et majorité :

Membres inscrits : 49  
 Quorum (1/3) : 17  
 Membres présents : 37 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer  
 Majorité absolue : 19

M. le Président excuse le Municipal Sébastien Wenger qui est retenu chez lui pour le marché de Noël. Puis demande si des personnes n'ont pas été appelées. Ce n'est pas le cas. Puis demande s'il y a des questions ou des remarques concernant l'ordre du jour tel qui se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 04.10.2023
3. Assermentation-s – démission-s
4. Communications du président du conseil
5. Communications de la déléguée de l'ASIGE
6. Communication de la commission de recours
7. Communications de la municipalité
8. Préavis 06-2023 Budget 2024
9. Préavis 07-2023 Traversée du village rond-point et trottoir réfection de la route depuis Montavaux au collège
10. Nomination d'une secrétaire remplaçante
11. Interventions individuelles et divers

M. Daniel Biollay fait remarquer qu'il avait été demandé que les gens qui souhaitent prendre la parole se lèvent pour parler mais cela n'a pas été fait.

M. le Président remercie M. Daniel Biollay pour cette remarque. Nous allons palier à cela afin que ce soit agréable pour tout le monde et informe qu'il y a aussi la possibilité d'avoir un micro pour ceux qui le souhaitent.

Plus de remarque n'étant faite l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par une levée de mains.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 04.10.2023

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal.

Nous avons reçu une remarque par courriel de M. Jean-Jacques Kaech. Il nous a signalé une erreur dans le PV de la dernière Séance. Il est écrit au bas de la page 75 : « Ils sont nommés par applaudissement ». Il dit que c'est inexact car les Conseillers généraux n'ont pas besoin d'être nommés pour faire partie du Conseil général, il suffit d'en faire la demande. Il suggère de remplacer cette phrase par exemple : « Leur entrée dans le Conseil est saluée par applaudissement ».

Il n'y a pas d'autre remarque, M. le Président passe au vote. Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 36 oui, 0 avis contraire et 1 abstention par une levée de mains.

M. Raphaël Bonvin rejoint l'assemblée.

## 3. Assermentation(s) – démission(s)

M. le Président informe que le bureau du Conseil général a reçu une démission, il s'agit de,

- [Mme Corinne Haueter](#)

### Quorum et majorité :

Membres inscrits	: 48	
Quorum (1/3)	: 16	
Membres présents	: 38	Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
Majorité absolue	: 20	

## 4. Communications du président

En préambule, il souhaite rendre hommage à tous ceux qui nous ont quittés dont notre doyenne, Mme Nadine Streit, décédée à 103 ans le 3 décembre dernier. Il invite l'assemblée à se lever et observer un instant de silence en leur mémoire.

Puis passe en revue quelques événements de l'année 2023 : année électorale qui voit 2 Sainte Crix prendre la direction de Berne, année charnière qui nous a permis de remettre au Canton le plan qui devrait définir les courbes de notre Commune, année festive qui nous a permis de vivre enfin le 250ème anniversaire de notre Abbaye, une première séance de cinéma sous les étoiles et enfin fêter comme il se doit nos nouveaux habitants, sans oublier notre Jeunesse qui ne manque pas une occasion de répondre présent lorsqu'il s'agit de tenir le bar ou la cantine, un grand merci à eux.

Il remercie également Anne, Aurélia et Laurent sans qui rien ne marcherait, sans oublier Chrystèle qui traverse une période trop difficile qui la tient loin de nous.

Il remercie également la Municipalité et les membres du bureau du Conseil général pour leur engagement et leur abnégation ; chapeau Mesdames, Messieurs.

Pour conclure et ceci afin d'éviter de se répéter ou d'engager une révision prématurée du Règlement du Conseil général, il rend l'assemblée attentive au fait que les enregistrements complets ou partiel de la séance sont interdits.

Il souhaite une excellente séance à tout le monde.

## 5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

Mme Sabine Delachaux salue M. le Président, le Syndic, les Municipaux et l'assemblée.

Elle rappelle que 18 communes, dont la Commune d'Orges, font partie de l'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs), son but est d'assurer l'instruction publique des enfants et s'occupe essentiellement des bâtiments et des transports. Lors des derniers Conseils Intercommunaux c'est le nouveau plan directeur qui a occupé l'ASIGE. Il va permettre de faire une projection démographique à l'horizon 2035. A Champagne la construction du nouveau bâtiment scolaire n'a pas encore commencé. 18 classes sont prévues avec tous les degrés primaires. Actuellement il y a des oppositions pour l'école provisoire. Il est prévu de sortir les enfants de l'école de Champagne afin d'y construire un centre médical. A Montagny-près-Yverdon, il y a un projet de construction d'une nouvelle école. Les bâtiments existants ne sont pas tous rénovables pour être mis aux normes, notamment l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il est aussi souvent considéré moins cher de faire des grands bâtiments scolaires plutôt que de rénover des petites écoles.

Mme Sabine Delachaux dit qu'elle répond volontiers aux questions. Il n'y a pas de question.

## 6. Communications de la commission de recours

M. Denis Ruch informe qu'il n'a aucune communication.

## 7. Communications de la municipalité

M. le Syndic salue tout le monde et remercie l'assemblée pour sa présence à ce dernier Conseil de l'année 2023.

- PACom : le dossier a été complété et sera envoyé demain au Canton pour finalisation. Nous espérons avoir des nouvelles peut-être au printemps prochain.
- Ecoles : elles vont coûter de plus en plus cher. Le collège provisoire prévu à Champagne a été déplacé, les conteneurs sont sur les terrains de Cand-Landi à la Poissine, ils prennent l'eau, ils sont mal bâchés et mal fermés. A voir qui va payer !
- Routes : le projet de la traversée du village sera discuté tout à l'heure avec le préavis 07-2023. La mise à l'enquête va partir début janvier 2024. La majorité des propriétaires à qui nous devons faire des servitudes a accepté oralement de pouvoir le faire, le point financier reste à discuter. Nous avons un problème avec un tracé de route vers la croisée qui descend sur Valeyres, nous attendons le retour de la DGMR pour savoir comment on va pouvoir faire.
- Futur parc ou place du battoir : pas de stress pour s'en occuper rapidement, vous aurez des nouvelles et une mise à l'enquête en mars ou avril 2024.
- Police des constructions : nous avons accordé un permis de construire cette semaine à l'hoirie Chareyrat. Les travaux vont pouvoir commencer certainement dans le courant de l'année prochaine.
- Finances : tout le monde a pu lire et étudier le préavis dont on va parler au point 8 ce soir.

### Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Déchèterie : le nouvel aménagement a été fait il est opérationnel, il y a plus de place.
- Eclairage public : nous avons eu un incident sur le mat 77 où des fourmis ont provoqué un court-circuit, raison pour laquelle une partie de la route a été éteinte. Nous avons procédé à la réparation.

- Police sécurité : nous n'avons pas encore reçu les statistiques définitives 2023 mais comme d'habitude il faut faire attention avec l'horaire d'hiver et aux mauvaises surprises.
- ORPCR : le 20 septembre dernier lors de l'Assemblée intercommunale à Orbe, le budget 2024 a été discuté, il n'y a rien de significatif. Le projet Tetris est toujours en cours. Les statuts des jeunes sapeurs-pompiers entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon dernière votation.
- Armée : la future Place de tir de Vugelles est toujours en conception chez les ingénieurs, après déjà 10 ans, les premiers coups de pioches devraient débiter d'ici 3 ou 5 ans.
- OSTRAL : notre PRU a été validé par l'ORPC, il est opérationnel. Nous avons reçu tout le matériel nécessaire.
- Divers : M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, M. le Syndic, Messieurs mes collègues Municipaux, après 8 années d'engagement au sein de l'exécutif de la Commune j'ai décidé d'arrêter l'aventure municipale au 31 mars 2024. Je remercie de la confiance témoignée durant toutes ces années, du soutien et de l'acceptation des différents projets que nous avons pu mener à bien et surtout de la très bonne entente entre nous ce qui permet à notre beau village d'avancer dans le bon sens. Cette décision murement réfléchie est le fruit d'un équilibre ayant de plus en plus de mal à se faire entre une charge de travail professionnel conséquent et astreignants et les engagements privés ainsi que divers projets complémentaires autant administratifs que familiaux. Je ne cache pas que ma décision découle également d'une certaine lassitude et fatigue due à de nombreuses tracasseries administratives et aux vieilles guerres villageoises d'autres générations qui n'apportent pas grand-chose de constructif pour notre village si ce n'est faire perdre du temps, de l'argent public et de l'énergie aux différents intervenants. Mais cette face un peu moins sympathique de l'activité, ne doit en rien entacher la noble fonction de municipal qui reste avant tout une formidable aventure humaine et une expérience professionnelle des plus enrichissantes. J'encourage vivement à s'investir en rejoignant mes futurs ex-collègues pour connaître et apprendre tout ce monde. Je vous remercie de m'avoir écouté, souhaite le meilleur pour la suite et de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

#### Communications de M. Simon Delachaux, municipal

- Loisir et sport : nous avons vécu notre 1<sup>er</sup> cinéma open air cette année. Il ne sera malheureusement pas possible de le refaire en 2024 car toutes les dates sont déjà prises dans la période chaude, mais en 2025.
- Sport : trois jeunes ont signé une pétition avec un plan pour demander un aménagement sur la place centrale d'un terrain de foot. À la suite des discussions avec la Municipalité, le terrain devrait être aplani pour permettre l'installation des buts et un règlement devra être établi après la mise à l'enquête.
- Social : Le projet Oasis a débuté il y a 2 ans, il compte 75 communes. C'est une prestation gratuite qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord vaudois. Elle fournit une aide dans les démarches en lien avec les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration ou la famille.

Mme Oriane Cochand demande s'il y aura une commission pour la création du terrain de foot.

M. Nicolas Piaget répond qu'il s'agira seulement d'aplanir le terrain et mettre des buts.

#### Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Réseau d'eau : une augmentation du prix de l'eau a été planifiée pour 2024.
- Épuration : notre employé effectue toujours un super boulot à la STEP, tout se passe bien.
- Cimetière : un plan a été fait.

M. Daniel Biollay demande où en est le projet de faire des relevés de compteur à distance.

M. Nicolas Piaget répond qu'il s'agit de passer avec une tablette dans le village pour effectuer les relevés. La 1<sup>ère</sup> année cela s'est bien passé mais cette année avec le changement de programme de facturation, nous avons rencontré des problèmes, nous n'avons pas pu faire le lien entre le système et le programme. Nous avons eu 12'000 m<sup>3</sup> d'eau en moins que l'année passée. Nous n'avons pas pu l'utiliser. Mais l'année prochaine ce sera bon.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie la Municipalité puis passe au point suivant.

## 8. Préavis 06-2023 Budget 2024

M. le Syndic prend la parole et informe que cette année le budget présenté est un peu plus élaboré que les années précédentes. Tous les membres ont reçu le préavis et ont pu en prendre connaissance. Sa lecture n'est pas demandée. M. le Syndic reste à disposition en cas de questions. Le préavis est présenté sur un écran.

M. Steeve Duvoisin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière, composée de Messieurs Damien Gfeller, Cyril Cachin, William Montagnin, Patrick Aerny et Steeve Duvoisin, a étudié le préavis municipal 06-2023 concernant le budget 2024 et en conclusion, au vu des éléments présentés, la commission de gestion recommande au Conseil d'accepter le contenu du budget tel que présenté.

M. le Président remercie M. Steeve Duvoisin et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. Reynald Jaquet trouve que la STEP devient petite par rapport au nombre d'habitants et son entretien commence à coûter cher. Il demande à la Municipalité si la suggestion déjà proposée de se raccorder une fois à Yverdon avec le traitement des micropolluants a été discutée et réfléchie par la Municipalité et si cela va se faire.

M. Nicolas Piaget répond que selon l'étude faite en 2022, nous devrions tout de même continuer de contrôler les eaux usées, les renvoyer sur les conduites de Valeyres qui est raccordée à Grandson qui est raccordée à Yverdon. Cela nous ferait aussi un gros investissement. Nous avons étudié le dimensionnement de notre STEP pour savoir si elle est vraiment sous dimensionnée ou pas par rapport à la structure du village. En revoyant le système et en améliorant les processus, on a réussi à vraiment augmenter la capacité. Notre STEP traite bien les eaux. Elle fonctionne bien. On a décidé de garder ce système par mesure d'économie.

M. Nicolas Pavillard demande si on se raccorde plus loin on devra payer au m<sup>3</sup> le traitement.

M. Nicolas Piaget répond que oui, un droit de passage devra être payé à Valeyres et aussi à Grandson.

M. Jean-Philippe Petitpierre appuie la vision de la Municipalité. Comme entendu tout à l'heure, on aura 30ct d'augmentation du prix de l'eau de Sagenord. Si on passe à Yverdon chaque année ce sera la même chose avec une augmentation de l'eau.

M. Daniel Biollay demande si on a reçu les résultats des curages.

M. Nicolas Piaget rappelle que ces curages et contrôles étaient destinés à trouver d'où provenaient les eaux claires polluées dans les eaux usées. Ce phénomène est dû à une grande quantité d'eau de ruissellement de pluie qui arrivaient dans les eaux usées, ce qui saturait notre

STEP car elle avait trop d'eau. Deux grandes zones ont été détectées, le nécessaire va être fait. Une première partie a déjà été réalisée et la suite se fera au début de l'année 2024.

M. le Syndic dit que des défauts ont été trouvés dans la zone artisanale. Des bâtiments étaient raccordés en eaux claires au lieu des eaux usées. Cela va être corrigé au mois de janvier 2024.

M. Gwenaël Cochand demande si la STEP va continuer à manquer d'eau usées.

M. Nicolas Piaget dit que cela n'est jamais arrivé mais cela va s'équilibrer avec le nombre d'habitations qui vont arriver. Il y aura une plus grande quantité d'eaux usées. La parole n'étant plus demandée M. le président passe au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

Art. 1 d'accepter le contenu du budget communal 2024 tel que présenté.

Les personnes qui acceptent le préavis N° 06-2023 sont priées de le faire en levant la main.

Le préavis est accepté avec 37 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

## **9. Préavis 07-2023 Traversée du village rond-point et trottoir réfection de la route depuis Montavaux au collège**

M. le Syndic prend la parole. Tous les membres ont reçu le préavis et ont pu en prendre connaissance. Sa lecture n'est pas demandée. Puis informé que les travaux projetés sont :

Le giratoire et la route du centre du village jusqu'à la rue de l'Horloge coûte CHF 377'500.00 comprenant le futur trottoir, les raccords sur les routes de Vuiteboeuf et Montavaux, l'arrêt de bus, l'adaptation du trottoir existant, les places de parc et le remplacement des conduites EC. Nous ne pouvons donc pas se permettre de refaire un bout de goudron sans changer les collecteurs qui sont dessous pour récupérer l'eau de la route et qui sont en ciment aujourd'hui. L'autre partie qui est sur Montavaux coûte CHF 200'00.00.

Le fait d'effectuer ces travaux maintenant et pas en plusieurs parties a pour but de faire des économies. Le plus grand problème était la possibilité de faire le giratoire et avoir des servitudes avec les propriétaires des terrains comme l'Hoirie Perrier. Une servitude a été acceptée et donnée oralement. Une deuxième servitude doit être faite vers l'abri bus pour aller au collège et au futur passage piéton en face de la parcelle 21. M. Bally nous a également donné son accord oral afin de pouvoir faire la servitude sur son terrain. Aujourd'hui, il reste un problème à régler au niveau de la croisée de Valeyres et Orges avec la fontaine. La DGMR n'est pas d'accord avec nous avec le système prévu, on leur a donné un plan complémentaire pour modifier à la demande du propriétaire. Nous sommes en attente.

La mise à l'enquête pour ce projet débutera au début du mois de janvier 2024. Le but est de pouvoir profiter de la péréquation 2024 et les faire durant cette année-là. Ne pas oublier que nous avons travaillé avec les devis qu'on nous a donnés. Nous allons demander deux devis d'entreprises de la région afin de compléter l'offre. La meilleure marché aura le travail si vous acceptez cela ce soir.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission ad hoc pour ce préavis.

Mme Oriane Cochand, rapporteuse, donne lecture du rapport. Cette dernière, composée de Madame Oriane Cochand et Messieurs Laurent Décoppet, Nicolas Pavillard, Denis Ruch et Pierre-Yves Taillebois, s'est réunie une fois pour discuter le préavis et en conclusion, la commission ad hoc propose au Conseil, à l'unanimité,

- Art. 1 **d'adopter** le préavis municipal N° 7 et par cette décision.
- Art. 2 **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la traversée de la route du village avec sa sécurisation.
- Art. 3 **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 690'000.00**. Le compte 9141.XX.XX est ouvert au bilan à cet effet.
- Art. 4 **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.
- Art. 5 **d'amortir** cet investissement après encaissement du subside cantonal estimé à CHF 230'000.00 par le compte d'amortissements 430.3311, la première fois au budget 2025.

M. le Président remercie Mme Oriane Cochand pour ce rapport complet et brillamment bien exposé puis demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. Ludovic Haueter fait remarquer qu'en 2020 une commission de 5 personnes avait déjà été nommée pour étudier ce projet et demande pourquoi il y a eu une nouvelle commission avec des nouvelles personnes.

M. le Président répond que cette commission a été nommée sur demande de la Municipalité pour la création de ce préavis.

Mme Saskia Cachin voit que le trottoir existant du côté droite de la route s'arrête, ce qui veut dire que les habitations qui sont du côté droite de la route auront un mur et des voitures qui vont frôler le mur.

M. le Syndic répond tout à fait.

M. Reynald Jaquet demande quel est l'argument du Canton pour ne pas faire un passage piéton proche de la place de jeux.

M. le Syndic répond qu'il s'agit toujours d'une question récurrente. Tout simplement parce qu'il n'y a pas 50m de visibilité d'un côté ou de l'autre pour que les bus puissent s'arrêter. Cependant le Canton demande de faire un coloris sur le bord de la route pour montrer que c'est un point dangereux.

M. Reynald Jaquet demande si la route de traversée du village sera fermée provisoirement à la circulation durant les travaux.

M. le Syndic dit que la route sera fermée pendant trois jours durant la pose de l'enrobé sinon autorisée en alternance avec des feux.

M. Gwenaël Cochand dit que le canton estime qu'on n'a pas le temps de voir le passage piéton et s'arrêter pour les enfants, en revanche il dit qu'on ne peut pas passer en zone 30km/h demandée sur l'entier du village mais est-ce qu'à un moment il a été discuté de limiter cette zone 30km/h à des portions de tronçons où il y a peu de visibilité.

M. le Syndic répond que oui, une demande pour le tronçon vers l'arrêt de bus a été faite mais refusée. La solution était de faire ce rond-point et d'enlever le trottoir le long du collège afin de faire ralentir les véhicules et être à moins de 30km/h. Le trottoir du côté de chez M. Bally sera infranchissable.

M. Serge Müller demande si la sortie de la Léchère et la sortie de la ruelle du Coin vont rester en priorité de droite.

M. le Syndic répond que non ce sera une priorité de gauche puisqu'il y aura le rond-point.

Mme Mary-France Fleury demande combien de temps vont durer les travaux.

M. le Syndic répond qu'ils vont durer 6 mois.

M. Daniel Biollay demande si les escaliers du collège vont être détruits.

M. le Syndic répond que oui. Le trottoir sera un peu déporté, cela va faire ralentir les voitures

M. Daniel Biollay dit que sur les plans, le trottoir prévu sur Montavaux ne va pas jusqu'en haut.

M. le Syndic répond que oui, il va jusqu'en haut.

M. Daniel Biollay demande si le trottoir du côté gauche s'arrêtera à la traversée du Giron

M. le Syndic répond qu'il y aura un marquage par une ligne de pavé qui sera faite sur la route, ce qui va faire ralentir les automobilistes. Ne pas oublier qu'au niveau de l'abri bus il y a un seuil qui fait 22m de long sur 22cm de hauteur. Nous allons essayer de le descendre un peu. Il confirme que la fontaine ne sera pas enlevée ni déplacée car elle est protégée.

M. Daniel Biollay demande pour la mise au concours, vu qu'on a demandé deux nouvelles offres, s'ils devront s'installer ou cela serait à arme égale.

M. le Syndic répond oui, ils devront s'installer, c'est un avantage. Quand l'entreprise viendra faire les nouvelles places de parc au Battoir, si elle n'est pas concurrente avec la nouvelle qui viendrait par la suite, elle va payer une installation de chantier. On l'a payée mais elle va nous la redonner. Donc équivalent pour tout le monde. Dans les soumissions données il y a l'installation de chantier.

M. Jean-Philippe Petitpierre dit que les mesures géométriques, d'un point de vue sécuritaire, sont plus efficaces que les textes. C'est très bien de ne pas faire un passage piéton dangereux. Un virage adapté réduira la vitesse c'est très bien. Cependant, le trottoir de 22 cm est inquiétant surtout lors de gel pour les vélos et les trottinettes principalement, ils risquent de se retrouver coincés et chuter. Mais également pour tous les autres usagers. Le Canton veut ses règlements, il marche un peu sur la tête, mais c'est personnel comme vision.

M. Patrick Aerny demande pour la mise à l'enquête, si les 6 mois de travaux pourront être faits en 2024.

M. le Syndic répond que la mise à l'enquête se fera au début du mois de janvier et les travaux devraient commencer début mars. Si y a des oppositions, un Conseil sera prévu en mars et les oppositions seront traitées par le Conseil général comme pour le PACom et c'est le Conseil général qui les lèvera également. Si une opposition est donnée pour la servitude de chez M. Bally, elle sera traitée par le Conseil général en mars, si elle est levée c'est le Canton qui va valider l'opposition levée par le Conseil général et les travaux pourront commencer. Par la suite il y aura un processus d'expropriation.

M. Reynald Jaquet dit qu'il n'a pas vu où se situe les quatre places de parc.

M. le Syndic dit qu'elles seront après la Chapelle.

Mme Saskia Cachin demande si le projet démarre pour tout mais pas pour toutes les parties.

M. le Syndic dit qu'il y a trois mises à l'enquête dont une mise à l'enquête bien définie pour chaque servitude. La première mise à l'enquête est celle du rond-point, la rue du centre jusqu'au Collège, la deuxième pour la partie de Montavaux et la troisième pour la rue des Fontaines jusqu'à la croisée de Valeyres. Si une opposition est donnée pour la croisée de Valeyres cela ne va pas empêcher la suite des travaux.



M. Steeve Duvoisin demande pourquoi sur la route de Giez il y a un trottoir économique et de l'autre côté du village un vrai trottoir. Et pour quelle raison il n'y a pas eu une deuxième variante avec un trottoir économique jusqu'à Montavaux.

M. le Syndic répond que depuis la croisée de Valeyres jusqu'au Collège, il s'agit d'un trottoir économique comme sur la route de Giez. Pour un vrai trottoir il aurait fallu creuser, faire des fonds, les conduites d'eau, eaux usées et cela aurait coûté trop cher. Depuis le Collège jusqu'à Montavaux il s'agit d'un trottoir en dur, du concret. Parcelle 42, après le Collège, il y a que des tracés sur la route avec des potelets. Le but est de rétrécir la route de Montavaux, avoir un trottoir qui peut être franchissable. C'est une décision de la commission de la DGMR et non la Municipalité.

M. Patrick Aerny dit que nous n'avons donc pas le choix.

M. le Syndic répond que c'est le Canton qui décide, nous n'avons pas le choix de faire comme on veut. Comme la hauteur de 22 cm.

M. Ludovic Haueter dit qu'il a contacté le Canton et ils disent que ce n'est pas eux qui disent ou imposent ce qu'il faut faire. La Municipalité propose un projet et le Canton dit oui ou non.

M. le Syndic répond que le Canton nous oblige à avoir des routes de certaines dimensions. Ce n'est pas la Municipalité qui peut décider de faire une route à 4 mètres si le Canton dit 5 mètres. La route de Montavaux mesurera 5,5 mètres avec un trottoir franchissable qui permettra aux machines agricoles de passer. On doit se conformer à la législation.

Mme Mia Zollinger Fleury dit que ce ne sera pas facile de sortir de la rue de la Léchère pour monter à Montavaux s'il y a des voitures parkées de l'autre côté qui veulent s'engager et celles qui descendent. Ce sera serré.

M. le Syndic répond qu'il faut savoir si l'on veut faire une route pour faire une route ou si on veut faire quelque chose pour ralentir dans le village. Le but est d'avoir des trottoirs franchissables pour faire ralentir les véhicules

M. Jean-Luc Forestier dit qu'il y a beaucoup de choses refusées par le Canton en rapport avec la sécurité comme le passage piéton, estimant qu'il n'y a pas les distances réglementaires. C'est dommage car il y a de plus en plus d'enfants qui se déplacent pour aller à l'arrêt de bus ou à la place de jeux, ils courent sur les trottoirs c'est dangereux. Il a vu en France des petites figurines qui éclairent avec une LED ainsi qu'au niveau du sol des petites LED lumineuses posées au pied du trottoir qui font ralentir les automobilistes et se demande s'il ne serait pas possible d'en poser. Cela ferait un passage sécurisé pour les gens, les enfants. Il trouve qu'il n'y a rien de vraiment bien sécurisé.

M. Olivier Schülé répond qu'il faudrait voir avec la DGMR si elle accepterait ou non.

M. Jean-Philippe Petitpierre dit qu'il appuie la proposition des figurines de lumière LED si la DGMR accepte.

M. Daniel Biollay dit que ce sont des bobards cette DGMR que l'on n'arrive pas à mettre un passage piéton car il n'y a pas les 50 mètres. On voit en Chamard les passages piétons vers le rond-point et à Montagny et nous on ne peut pas !

M. Olivier Schülé lui propose d'écrire au Canton.

M. le Syndic dit qu'en Chamard il y a les 50 mètres.

M. Nicolas Pavillard dit que la commission a également eu cette réflexion et l'important c'est de faire ralentir la circulation pour sécuriser la traversée de la chaussée. Le nouvel aménagement de la traversée du village va faire ralentir, améliorer et sécuriser le trafic général. La commission

a aussi discuté des figurines mais les usagers qui empruntent cette route tous les jours risquent de s'y habituer et ne réagissent plus.

La parole n'étant plus demandée. M. le Président remercie et félicite l'assemblée pour le débat par rapport à ce préavis, on voit que cela touche les gens, il y a eu beaucoup d'idées et d'échanges. Puis considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, procède au vote.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- Art. 1 **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la traversée de la route du village avec sa sécurisation.
- Art. 2 **D'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 690'000.00**. Le compte 9141.XX.XX est ouvert au bilan à cet effet.
- Art. 3 **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.
- Art. 4 **D'amortir** cet investissement, après encaissement du subside cantonal estimé à CHF 230'000.00 par le compte d'amortissements 430.3311, la première fois au budget 2025.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 24'550.00 la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Le coût représente CHF 20'550.00 avec une annuité constante.

Les personnes qui acceptent le préavis N° 07-2023 sont priées de le faire en levant la main. Le préavis est accepté par 34 oui, 0 avis contraire et 5 abstentions.

## 10. Nomination d'une secrétaire remplaçante

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de propositions.

Une personne se présente, il s'agit de

- [M. Alexandre Hess](#)

Il n'y a pas d'autre candidat. Il est nommé par applaudissements.

## 17. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de demande particulière.

- M. Gwenaël Cochand demande si on ne pourrait pas améliorer l'éclairage dans le battoir.
- M. Daniel Biollay demande pourquoi les piquets ont été mis au milieu du trottoir qui va au cimetière.
- M. le Syndic dit qu'ils ont été enlevés. Normalement les potelets sont mis contre la bordure et non au milieu du trottoir. Un mot a été envoyé au Voyer, c'était une erreur.

- M. Patrick Aerny, au nom de la commission de gestion, remercie M. Olivier Schülé de sa bonne collaboration.
- Mme Saskia Cachin rappelle que le 6 janvier aura lieu le petit Nouvel An, animé par un orchestre. Le thème c'est « fluo ». Cette année, nous avons distribué 42 cornets aux enfants. Cette soirée est le gain pour pouvoir faire quelque chose pour les enfants. Les inscriptions sont ouvertes, ceux qui souhaitent le faire ce soir peuvent le faire auprès de Mme Christine Magistral.
- M. Laurent Woëts précise que tout va bien pour STEP. Si quelqu'un il peut s'adresser à lui.
- M. Damien Gfeller demande si une intervention est prévue pour déboucher les grilles le long de Montavaux car il y a eu énormément d'eau ces derniers temps et des inondations.
- M. le Syndic répond que c'est un problème récurrent. Il y a toujours énormément d'eau qui descend. Un drainage a été effectué il y a 4 ans déjà. Vu la pluie de ces derniers temps ça revient. Il remercie aussi M. Laurent Woëts qui s'occupe des grilles.
- M. le syndic, au nom de la Municipalité, remercie de la confiance témoignée, de pouvoir faire quelque chose de concret et avoir un village harmonieux pour tout le monde. Il a un seul regret ce soir c'est de perdre un municipal après 8 ans à nos côtés et espère que quelqu'un viendra se présenter pour le remplacer. Il remercie M. Olivier Schülé pour ces 8 années de travail. Puis il invite l'assemblée au verre de l'amitié et au souper de fin d'année qui aura lieu à 21h au marché de Noël à Orges. Joyeuses fêtes à tous.
- M. le Président informe que l'élection complémentaire pour remplacer M. Olivier Schülé aura lieu le 3 mars 2024, que la date butoir pour le dépôt des listes sera affichée au pilier public. En principe, le premier Conseil général sera agendé au environ du 20 mars, le deuxième le 26 juin et le troisième le 11 septembre 2024. Il remercie l'assemblée pour sa participation, son implication et souhaite une bonne soirée et de belles fêtes à tout le monde.

M. le Président lève la séance à 20h39, invite l'assemblée au verre de l'amitié et au souper de fin d'année.

**Approbation du PV** Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 25 janvier 2024.

Le Président  
Alain Petitpierre




La Secrétaire  
Aurélia Bally

